

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 février 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
2	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
5	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Sophie PETIT GUILLAUME
6	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
7	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut *	
8	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Christelle ANCIAUX
11	AIX-LES-BAINS	T	OBISSIER Philippe	Départ après la délibération n°59
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Départ après la délibération n°61
13	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
17	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
20	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après la délibération n°58
21	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
22	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	Pouvoir de Nicolas MERCAT
31	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
32	MERY	T	ROULET Stéphane	
33	MOTZ	T	CLERC Daniel	
34	MOUXY	T	BONICI José	
35	MOUXY	T	PERSON Armelle	
36	ONTEX	T	CARRIER Christiane	

37	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	Départ après la délibération n°64
38	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
39	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
40	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
43	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
44	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
45	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
46	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
47	VOGLANS	T	BERNON Martine	
48	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

23 communes présentes.

**Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et quitte la salle pour les délibérations n°66 et n°67.*

Absents excusés :

BRISON-SAINT-INNOCENT	Marthe MASSONNAT
LE BOURGET-DU-LAC	Sandrine RAMEL
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
AIX-LES-BAINS	Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
LE BOURGET-DU-LAC	Gwenaelle LE GUELLEC CARROZ

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 31 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 48 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 61 Année : 2026
Exécutoire le : 25 FEV. 2026
Publiée/Notifiée le : 25 FEV. 2026
Visée le : 25 FEV. 2026

HABITAT

Participation à l'augmentation de capital de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) dans le cadre de la constitution d'une foncière départementale

Le processus de création des projets immobiliers en Savoie est devenu très difficile en raison d'un contexte foncier contraint lié à la rareté des opportunités et à des prix élevés. Sans intervention, dans quelques années, la contrainte foncière sera telle que les habitants de nos territoires ne pourront plus se loger. Il a été ainsi souhaité de faire intervenir le levier de la capacité financière publique et de l'associer aux professionnels de l'habitat.

Dans ce sens, un projet de foncière départementale est conduit à l'initiative du Conseil départemental.

L'objet de cette foncière est de faciliter l'acquisition d'espaces fonciers stratégiques sur le département permettant le déploiement de projets pour la création de logement.

Cette foncière doit permettre de mettre à disposition un potentiel financier pour les acquisitions, de conserver des parcelles foncières sur le long terme, au-delà des durées pratiquées par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL), et de supporter les frais de portage pendant la durée de préparation des projets de construction.

Le dispositif de la foncière consiste à abonder et réserver un capital financé par les collectivités participantes et les bailleurs sociaux, en s'appuyant juridiquement sur une société d'économie mixte (SEM).

La SAS est une société d'économie mixte qui dispose des ressources nécessaires en termes d'ingénierie financière et de négociation foncière. Il est ainsi proposé qu'elle soit le support de la foncière pour gérer le fonds de manière indépendante et étanche au regard de ses autres activités.

A la date de la présente délibération, se sont engagés le Département de la Savoie, l'OPAC de la Savoie, Savoisième Habitat et Cristal Habitat.

La gouvernance de la foncière sera assurée par un comité d'engagement composé des représentants de chacun des participants au financement du fonds.

Dans le cadre de la création de cette foncière, la SAS procède à une augmentation de capital afin de constituer le fonds qui sera utilisé pour les acquisitions. Le montant du fonds est estimé à 6 millions d'euros.

Monsieur le Président propose de participer à la constitution de cette foncière à hauteur de 999 600 euros avec l'acquisition de 1 470 parts du capital de la SAS.

Est souhaité un fléchage de la souscription de Grand Lac sur les projets relatifs au réaménagement de la ZAC 1 de Technolac.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2026 et l'acquisition sera imputée au compte 261/154-21.

VU les articles L1521-1 à L1525-3 du Code général des collectivités territoriales portant sur les concours financiers

VU l'article L1522-1 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la détention minimale de 50% du capital d'une SEM par les collectivités territoriales,

VU l'article L1522-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la participation à une modification de capital,

VU les dispositions de la nomenclature M57 relatives aux opérations comptables et budgétaires des établissements publics administratifs,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la participation de Grand Lac à la foncière départementale à hauteur de 999 600 € avec l'acquisition de 1470 parts du capital de la SAS,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les fonds correspondant à l'acquisition de 1470 actions de la SAS dans le cadre de la constitution d'une foncière départementale.

Aix-les-Bains, le 24 février 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 51
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 2
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 61 : Participation à l'augmentation de capital de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) dans le cadre de la constitution d'une foncière départementale

Date de transmission de l'acte : 25/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 25/02/2026

Numéro de l'acte : d5755 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260224-d5755-DE

Date de décision : 24/02/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions